

# La protection des sceaux aux Archives départementales du Rhône

Mathieu Méras

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Méras Mathieu. La protection des sceaux aux Archives départementales du Rhône. In: La Gazette des archives, n°101, 1978. pp. 119-123;

doi : <https://doi.org/10.3406/gazar.1978.2621>

[https://www.persee.fr/doc/gazar\\_0016-5522\\_1978\\_num\\_101\\_1\\_2621](https://www.persee.fr/doc/gazar_0016-5522_1978_num_101_1_2621)

---

Fichier pdf généré le 12/05/2018

\*  
\* \*

Si l'on considère l'impression uniquement comme le moyen de faire connaître à quelques initiés la cotation interne d'une série ou d'un fonds, alors effectivement, c'est un peu cher. On peut en réduire le coût par des procédés plus ou moins artisanaux, mais ce faisant on accentue encore l'aspect ésotérique de la publication. Par contre, si l'on considère une publication d'archives tout d'abord par elle-même, comme une contribution scientifique, ensuite comme un des moyens normaux de communication entre un service public spécialisé « non rentable » et ses utilisateurs réels ou potentiels, alors, il est normal d'y consacrer les moyens adéquats.

Est-il de bonne politique, alors que le moindre chef-lieu de canton publie un bulletin municipal luxueux, qu'une Direction départementale donne l'exemple de la lésine ? « Prestige » mis à part, il est certain que l'information imprimée sous toutes ses formes se fait de plus en plus volumineuse, alors même que le rôle relatif de l'écrit dans les mass media diminue. Une sélection instinctive s'opère chez l'utilisateur en faveur de ce qui est concis, maniable, commode, ni trop fluide ni trop poussif, et bien sûr agréable à l'œil. Une présentation typographique de qualité est donc un élément essentiel dans la compétition générale des moyens d'information <sup>1</sup>.

Jean-Yves MARIOTTE.

## LA PROTECTION DES SCEAUX AUX ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DU RHÔNE

Les Archives du Rhône, en raison de leur richesse en fonds anciens, notamment ecclésiastiques : archevêché de Lyon (1 G), chapitre Saint-Jean (10 G), Saint-Martin d'Ainay (11 G), Saint-Paul (13 G), Notre-Dame de Beaujeu (18 G), conservent un grand nombre de documents scellés. Le plus ancien est la célèbre charte de Charles de Provence pour l'abbaye de l'Île Barbe (861), qui a conservé son sceau orné d'une empreinte d'intaille antique <sup>2</sup>.

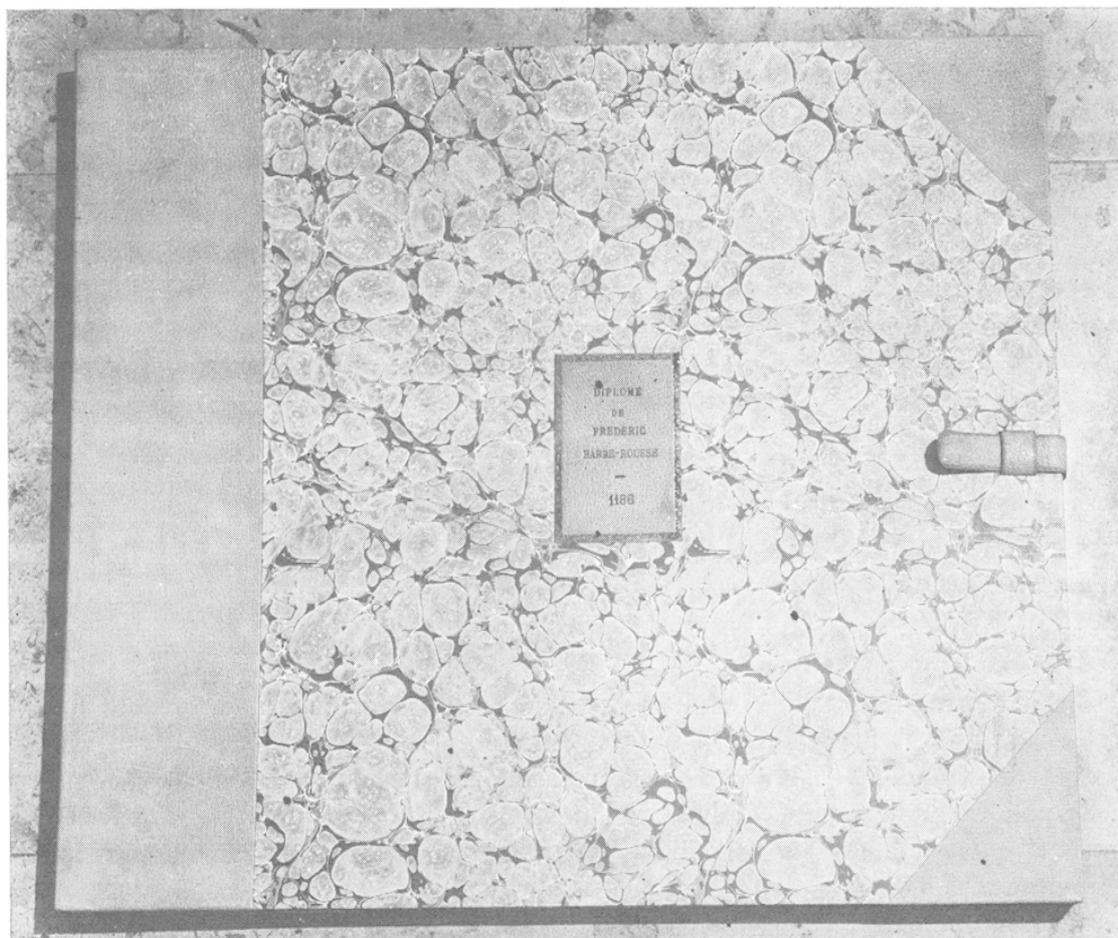
Jusqu'à une date récente, ces documents scellés étaient conservés, en général, dans des recueils factices reliés, constitués à la fin du siècle dernier <sup>3</sup>. Ce mode de conservation présente, malheureusement, un risque d'écrasement pour le document scellé.

C'est pourquoi un certain nombre de documents, parmi les plus précieux, ont été

1. Ce qu'a fort bien compris la Bibliothèque nationale qui publie depuis 2 ans un Bulletin fort bien fait et bien présenté.

2. 10 G 3125. Il est à noter qu'un autre document, portant l'empreinte d'une intaille antique, était conservé aux Archives du Rhône dans le fonds de Notre Dame de Beaujeu (cf. Steyert, *Nouvelle Histoire de Lyon*, 1897, t. II, fig. 341-342. Ce sceau n'est pas connu de M. Lacour, qui a publié l'inventaire du chapitre de Beaujeu.

3. Grâce à un inventaire sur fiche dû à M. Henri Hours, les sous-séries 8 à 10 G sont pourvues d'un instrument de travail fort utile. Il sera multigraphié dans des délais assez proches. En dehors de cet inventaire, la plupart des inventaires et répertoires récemment publiés par les Archives du



1. — Boîte contenant le document scellé, fermée.

(Archives Loiret - Serv. Phot.)



2. — Boîte contenant le document scellé, ouverte.

(Archives Loiret - Serv. Phot.)



3. — Protection du Sceau.

*(Archives Loiret - Serv. Phot.)*

retirés de ces recueils factices. Ils sont désormais présentés dans des boîtes réalisées par l'atelier de reliure des Archives du Rhône<sup>1</sup>.

Il est difficile, en effet, d'obtenir une conservation des documents scellés avec des procédés uniformes, en raison des dimensions extrêmement variables de ces pièces<sup>2</sup>.

La boîte contenant le document scellé est composée de deux parties :

- 1) la boîte en carton et peau ;
- 2) l'enveloppe en matière plastique transparente, ouverte dans le bas et attachée par une charnière d'étoffe à la boîte dans la partie haute.

La protection du sceau est réalisée par un anneau de carton rigide assez fort, faisant corps avec le fond de la boîte, une ouverture est pratiquée dans le haut de l'anneau pour recevoir l'attache du sceau. La hauteur de l'anneau doit être égale à celle des parois basses de la boîte, afin de pouvoir buter sur le couvercle.

Ces boîtes présentent les avantages et les inconvénients suivants :

Faites à la demande, elles s'adaptent fort bien au document, elles permettent de transporter le document pour le présenter en l'absence de vitrines soit à des séances de services éducatifs, soit en d'autres circonstances où le document doit être présenté dans de bonnes conditions. En effet, la pochette permet une bonne visibilité du document. La présentation est agréable, elle atteste le prix que l'on attache à la pièce ainsi présentée, comme toute présentation soignée, elle valorise le document aux yeux du grand public, avantage non négligeable.

Les inconvénients à noter sont la place relative prise par ces boîtes de formats différents, la difficulté de la fermeture en cas d'un document de grande surface, ainsi que la difficulté d'une fabrication en série. Néanmoins, un service d'archives qui possède un atelier de reliure a intérêt à faire réaliser des boîtes de ce genre pour des documents précieux car, semble-t-il, les avantages paraissent l'emporter sur les inconvénients.

On peut évaluer le prix de revient de ces boîtes à la somme suivante, main-d'œuvre et fournitures,

— pour une boîte de grand format.....	800 F.
— pour une boîte de taille moyenne.....	400 F.

M. MÉRAS

Conservateur en chef,  
directeur des services d'archives du Rhône<sup>3</sup>

Rhône ne mentionnent pas les actes scellés. Citons le précieux *Armorial et Répertoire Lyonnais*, Paris 1965, G. Saffroy, dû à l'infatigable érudit qu'était M<sup>e</sup> Jean Tricou.

1. Une première boîte de ce genre avait été réalisée grâce à l'initiative de M. Henri Hours alors conservateur adjoint aux Archives du Rhône, pour la charte de Charles de Provence mentionnée plus haut.

2. Notons qu'un essai de standardisation de la conservation des documents scellés a été tenté (cf. Gazette des Archives, n<sup>o</sup> 78, 1972, p. 186-187, M. Quélin : *Une pellicule de production, le film polyester « Melinex »*.) Il s'agit d'une pochette transparente en film polyester « Melinex ». Les documents sont classés verticalement sur tringle, ce système permet un gain d'espace, mais la présentation et éventuellement le transport du document sont moins satisfaisants. Par ailleurs, M<sup>me</sup> Flieder signale que le « Melinex » est très inflammable (*op. cit.*, p. 187).

3. Au terme de cette brève étude, il m'est agréable de remercier pour leur aimable concours M. Paillard, M<sup>me</sup> Charnay, conservateurs aux Archives du Rhône, et M. Bluzet, relieur dans ces mêmes services, ainsi que M. Henri Charnier, conservateur en chef, directeur des services d'Archives du Loiret, dans les services duquel les photographies illustrant cet article ont été réalisées.